

La réglementation du cannabis arrive à maturité

Invité de la semaine 23.11.2016 - 10:50 Rédigé par Jean-Félix Savary, Secrétaire général au Groupement Romand d'Études des Addictions



Jean-Félix Savary, Secrétaire général au Groupement Romand d'Études des Addictions

En marge de l'élection présidentielle très commentée de Donald Trump, une révolution silencieuse a secoué l'Amérique le 8 novembre 2016. La Californie et le Massachusetts ont décidé de réglementer le cannabis. Ces deux États parmi les plus dynamiques du pays tournent définitivement la page de la prohibition du cannabis. Désormais 9 États américains sur 50 ont réglementé l'accès légal au cannabis et 26 autres l'ont réglementé au niveau médical, à chaque fois par un vote populaire. Après une première tentative infructueuse, la Californie a cette fois-ci frappé fort et retient l'attention. Elle favorise davantage les petits acteurs locaux, plus responsable envers la communauté, et interdit pratiquement la création de gros acteurs économiques qui auraient la capacité d'influencer le marché. Et puis, et c'est probablement le point le plus intéressant, elle met en place un système de taxation audacieux qui devrait rapporter dès la première année plus de 1 milliard de dollars.

Les États-Unis se lancent dans une nouvelle approche avec courage pour tenter de dépasser une situation de blocage, ouvrant la voie à une diffusion à plus grande échelle. Il est temps que la Suisse s'inspire à son tour du nouveau souffle et surmonte enfin le débat qui taraude le système politique helvétique depuis plus de 20 ans. La guerre à la drogue a été un cruel échec. Après les désillusions, place à la responsabilité partagée. La Suisse, comme les États-Unis (au niveau des États), est un pays fédéral qui peut prendre des initiatives locales, quand la situation est bloquée au niveau national. Et souvenons-nous que la Suisse, elle-aussi, sait innover.